

**FOYER D'HÉBERGEMENT, DE SOINS
ET D'ACTIVITÉS POUR PERSONNES
HANDICAPÉES VIEILLISSANTES**



**Vers une nouvelle vision du
handicap... Handivillage 33 :**

**depuis l'ouverture en avril 2010
des résultats étonnants...**

une expérimentation innovante...

**... QUI A BESOIN
DE VOTRE SOUTIEN
FINANCIER...**

HANDIVILLAGE 33 : un centre pilote expérimental, innovant et unique en France qui accueille des personnes de 50 à 60 ans atteintes de handicaps divers

La situation des personnes accidentées de la vie nous concerne tous. Nous nous devons de :

- Veiller à ce que les personnes handicapées puissent vivre dignement dans notre société.
- Construire ensemble un monde accessible où chacun aura sa place, où chaque personne pourra bâtir un projet de vie quel que soit son handicap et son âge.
- Affirmer la dignité des personnes âgées en situation de dépendance, leur assurer du respect, les accompagner dans une vie harmonieuse, les soutenir ainsi que leurs proches dans toutes les étapes de vie...



Depuis son ouverture en avril 2010, Handivillage 33 sous l'égide du Conseil général et de l'ARS, œuvre pour ce grand défi humain, sur un changement de regard sur le handicap et la dépendance avec :

- 60 personnes handicapées de plus de 50 ans accueillies dans un site d'exception (15 résidents « traumatisés crâniens », 15 « infirmes moteurs cérébraux » et « déficients mentaux », 15 « cérébro lésés », 15 « handicapés psychiques »).
- Un lieu d'accueil expérimental pour des personnes accidentées de la vie qui peuvent reprendre place progressivement dans la société grâce à une multitude d'actions et d'animations innovantes.
- Des résultats d'intégration à la vie, mesurables et probants pour des personnes en reconstruction sociale : Une dignité, un épanouissement et un libre arbitre retrouvés ; un succès de la mixité des handicaps, dans une éthique d'altruisme, d'entraide, dans une réelle interdisciplinarité des personnels du médico social.
- Une nouvelle confiance en la vie pour ces résidents-pionniers avec le montage de projets culturels, sociaux et de vie quotidienne autour d'activités qui suscitent désir, sentiment d'utilité et partage.
- Une reconnaissance sans faille des institutions politiques nationales et de notre région – Handivillage 33 est lauréat de nombreuses récompenses du monde médical et social.

Votre présence à nos côtés est essentielle et indispensable pour que nos résidents poursuivent leur réintégration sociale grâce à votre aide et redécouvrent le sens d'une vie qui ne leur a pas fait de cadeaux.



Venez nous voir, venez mesurer avec nous les progrès considérables accomplis par nos résidents depuis 18 mois, ainsi vous comprendrez qu'ensemble, il est possible de tout changer, qu'il est possible de considérer que rien n'est définitif et que les perspectives ouvertes sont immenses et porteuses d'un espoir nouveau.

En faisant un don à l'association Handivillage 33, vous agissez en faveur des personnes handicapées vieillissantes de notre région et au-delà, à toute personne victime d'un état de dépendance présent ou futur.

Vous œuvrez aussi pour que la recherche avance, et pour que demain, grâce à vous, s'ouvrent de nouvelles perspectives.



VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER AU CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP ET NOUS AIDER PAR UN DON FINANCIER.

Nous pouvons construire ensemble différents axes de partenariat : depuis l'aide ponctuelle sur des événements festifs et de loisirs pour nos résidents jusqu'au soutien plus pérenne sur des aménagements et le développement de nos missions.

100 % de votre don est consacré au financement des actions que vous prenez en charge.

Avantages fiscaux du mécénat :

Handifonds est habilité à recevoir des dons conformément aux dispositions fiscales en vigueur. Les versements effectués par les entreprises ouvrent **droit à une réduction de 60 % sur le montant de l'impôt** sur les sociétés ou sur le revenu, à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaire HT (loi n° 2008-778 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 238 bis du Code Général des Impôts). En cas d'exercice déficitaire ou si le versement effectué par l'entreprise excède le plafond, elle a la possibilité de reporter le bénéfice de la déductibilité sur les 5 années à venir suivant celle du don.

BULLETIN DE DON

L'entreprise / personne physique :

donne à Handivillage 33 pour soutenir les personnes âgées handicapées vieillissantes tout en bénéficiant d'une déduction fiscale.

- 250 €
- 500 €
- 1000 €
- 2000 €
- 5000 €

Autre : _____ €

Je vous adresse mon règlement à l'ordre de Handifonds

• Par chèque à l'ordre de :
HANDIFONDS
1, allée du lac
33360 CAMBLANES et MEYNAC

• Par virement bancaire :
HANDIFONDS
Domiciliation : BPSO CAMBLANES
Code Banque : 10907
Code Guichet : 00083
N° de compte : 12021755194
Clé RIB : 04

**Bulletin à retourner
à l'adresse suivante :
COMM Santé
Jenny Trupin
76 rue Marcel Sembat
33 323 Bègles cedex.**

Handivillage 33 dispose de 2 sources de financements l'un provenant de l'état et des collectivités locales, l'autre de vos dons. Pour Handivillage 33, l'entreprise partenaire n'est pas qu'un financeur c'est aussi un partenaire engagé.

Il est possible de nouer des partenariats sur mesure et diversifiés qui laissent une large place à la créativité :

Le MÉCÉNAT FINANCIER pour soutenir un projet déterminé :

- Aménagement d'un espace de rééducation et de multisports adaptés pour un travail de rééducation motrice.
- Aménagement d'un centre social et culturel pour les résidents.
- Mise en place d'activités diversifiées culturelles et emblématiques au sein du foyer pour stimuler les résidents.
- Accueil des familles et des proches avec l'aménagement de 2 locaux de 35 m² chacun.
- Organisation de séjours en métropole et/ou à l'étranger.
- Aide aux résidents nécessiteux pour l'accès aux séjours de vacances, aux spectacles, aux visites, etc...
- Liens et échanges intergénérationnels avec le centre de loisirs enfants de la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers pour favoriser les rencontres diversifiées et la culture de la différence.

Le MÉCÉNAT EN NATURE : dons de matériel, prestations en nature...

Le MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE : mise à disposition de salariés volontaires sur leur temps de travail au service d'une cause d'intérêt général

Ce partenariat vous permettra de bénéficier de l'importante campagne de communication autour de Handivillage 33 :

- Votre logo sur notre campagne de communication dans les médias - un documentaire reportage est en cours de préparation avec TF1
- Votre logo et citation de votre structure sur la plaque partenaire dans le lieu de vie visible par tous (résidents, famille, visiteurs, fournisseurs ...)
- Votre logo sur des outils dédiés (plaquette visiteur, guide d'accueil, site internet ...)
- Le nom de votre société associé à l'action mise en place

Parce que les finalités de ce partenariat sont inhérentes à vos préoccupations sociales et à vos axes de communication, nous vous proposons d'étudier avec vous la mise en place d'une collaboration unique et personnalisée, qui réponde à vos objectifs.

VOTRE CONTACT : Jenny TRUPIN - COMM Santé
Tél. : 05 57 97 19 19 - jenny.trupin@comm-sante.com